AB TASTY
Société par actions simplifiée
Capital souscrit au 30 juin 2025 : 108 867,81 euros
Siège social : 64-66, rue des Archives - 75003 Paris
518 685 540 RCS Paris

(et ses filiales, ci-après le « **Groupe**»)

RAPPORT DE GESTION GROUPE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Conformément à la loi et aux statuts, nous soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Les documents suivants vous ont été envoyés avec le présent rapport :

- comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025 (Etat de la situation financière consolidée, Etat du résultat consolidé net, Tableaux consolidés des flux de trésorerie et annexe consolidée) ;

- texte des décisions soumises à votre approbation.

1. Présentation de l'activité du Groupe

1.1. Activité du Groupe

AB Tasty et ses filiales (appelées collectivement ci-après le «Groupe ») ont pour principale activité la commercialisation d'une plateforme en mode SaaS, proposant une suite complète de solutions pour l'expérience utilisateur sur les sites web (Expérimentation, Personnalisation, Search & Recommendations et Merchandising).

1.2. Périmètre et Filiales opérationnelles

Le Groupe exerce son activité dans le monde au travers des filiales opérationnelles suivantes :

Entités (Pays)	Numéro d'immatriculation
AB TASTY SAS (France)	518 685 540
AB TASTY GMBH (Allemagne)	124419
AB TASTY LTD (UK)	9823195
AB TASTY LATINA (Espagne)	B87539839
AB TASTY INC (USA)	81-3869676
AB TASTY PTE LTD (Singapour)	201815945H
Les Solutions AB Tasty inc. (Canada)	1176343847
AB TASTY AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	59 654 614 507
Adequa SAS (France) (entité acquise le 1er août 2024)	839 371 440
epoq internet services GmbH (Allemagne) (entité cédée le 4 avril 2025)	716739

AB Tasty SAS (France) est la société consolidante, tête de groupe. Les filiales opérationnelles sont toutes détenues à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.3. Evolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 le Groupe a poursuivi le développement de ses activités en Europe, en Asie et aux Etats-Unis via ses filiales locales.

Nos équipes travaillent activement à la revue de nos procédures afin de les adapter à la croissance rapide des activités du Groupe, qui poursuit son développement sur la même tendance que celle des exercices précédents.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les évènements suivants sont survenus pendant l'exercice clos le 30 juin 2025:

- Acquisition Adequa (Potions) :

Le Groupe a acquis le 1er Août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres AB Tasty pour une valeur de 7 520,2K€, ayant résulté en une augmentation de capital de 3,6K€ et une augmentation de la prime d'apport de 7 471K€ (déduction faite des frais relatifs à l'opération qui ont été imputés sur la prime d'apport pour 45,7K€).

Les 15 salariés d'Adequa ont été repris par le Groupe avec effet au 1er Août 2024.

- Cession d'epoq internet services GmbH

Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq :

Le Groupe avait acquis le 31 Juillet 2022, 100% des titres de la société epoq internet services GmbH.

Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix d'un montant maximum de 4 500K€ (ci-après «Earn-out ») dont le montant final dépendait du respect de certaines conditions et de l'atteinte de résultats au titre des années civiles 2023 et 2024. La Juste Valeur de cet ajustement de prix avait été estimée à 1 022K€ en date d'acquisition.

Le 3 avril 2025, le Groupe et les vendeurs d'epoq internet services GmbH ont signé un accord « Settlement Agreement » pour mettre fin à un différend concernant l'Earn-Out. Cet accord a résulté d'un versement par le Groupe aux vendeurs d'un montant transactionnel de 688K€.

L'écart entre la Juste Valeur de l'ajustement de prix en date d'acquisition (1 022K€) et le montant versé (688K€) a été comptabilisé dans le résultat de cession d'epoq (produit de 334K€).

En effet, les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition et de ce fait, intégrés dans le calcul du goodwill. Conformément aux dispositions de la norme IFRS leurs variations ultérieures donnent lieu, dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition à une modification de l'écart d'acquisition. Au-delà cette période, elles sont comptabilisées en résultat.

Cession epoq :

Le 4 avril 2025, le Groupe a signé un Share Purchase and Transfer Agreement avec la société artegic Holding GmbH en vue de la cession de l'intégralité des titres epoq internet services GmbH.

La cession a été définitivement réalisée le 7 avril 2025 à réception du paiement du prix de cession des actions par l'acheteur d'un montant total de 2 900K€. Une fraction de ce prix, 10% soit 290K€, a été placée sur un compte séquestre au titre des différentes garanties usuelles faites par le Groupe à l'acheteur. Le compte séquestre sera libéré 18 mois après la date du

closing de l'opération soit en octobre 2026. Cette créance est inscrite à l'actif du bilan consolidé au 30 juin 2025 dans la rubrique « Autres actifs non courants ».

La cession d'epoq s'est traduite comptablement par une plus-value nette de cession de 517k€ comptabilisée en « Produits opérationnels non courants » et correspondant au prix de cession de 2 900K€, diminué de la valeur nette consolidée des actifs cédés pour 2 717K€ et augmenté de la variation de l'ajustement de prix pour 334K€ (cf paragraphe « Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq » ci-avant.

- Exercices de BSPCE/Options

26 950 BSPCE/Options ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 26 950 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 48 659€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 269,50€ et la prime d'émission de 48 389,50€.

- Attribution d'Action Gratuites

Le 24 avril 2025, conformément à la délégation de compétence qui lui avait été accordé par les associés de la Société aux termes de leur 1ère décision prise lors de la consultation écrite du 20 mars 2024, le Président de la Société a attribué définitivement 57 200 actions gratuites au profit de salariés de la Société et ainsi décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 572,00 euros par prélèvement sur la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été définitivement réalisée en date du 24 avril 2025.

1.4. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il n'y a pas eu de changements dans la présentation des comptes consolidés, dans les méthodes d'évaluation et dans le périmètre de consolidation.

Cet exercice a eu une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 15% par rapport à l'exercice précédent, passant de 48.0m€ à 41.8m€ :

(en milliers d'euros)	2025	2024
France	20 349	17 983
Etats-Unis	9 307	7 691
Allemagne	4 775	5 369
UK	6 559	5 288
Espagne	3 413	2 459
Singapour	2 409	2 340
Australie	1 156	653
Chiffre d'affaires total	**47 968**	**41 783**

L'activité du Groupe ressort en croissance tant en France (+13%) qu'à l'étranger (+16%) avec une croissance très soutenue notamment aux Etats-Unis (+21%), au Royaume Uni (+24%) et en Espagne (+39%).

Cette croissance du chiffre d'affaires, combinée à une maitrise des coûts, a permis au Groupe d'améliorer son Résultat Opérationnel courant, qui ressort en perte de 2.3m€ au 30 Juin 2025 contre une perte de 6.7m€ au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat de cession de l'entité epoq de +0.5m€ réalisée au cours de l'exercice et comptabilisé en Produits opérationnels non courants, le Résultat Opérationnel ressort en perte de 1.7m€, contre une perte de 13.0m€ l'an passé.

Le coût de l'endettement financier a augmenté suite aux différents tirages sur les emprunts ISAI, passant de 0.7m€ l'an passé à 1.0m€ au titre de l'exercice clos au 30 Juin 2025.

Le résultat financier de l'exercice ressort en perte de 3.4m€ contre une perte de 0.7m€ l'an dernier, principalement du fait de pertes de change sur les avances intragroupes à hauteur de 2.3m€ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

L'impôt sur les résultats est un produit de 0.5m€ au titre de l'exercice (principalement lié à l'activation d'impôts différés sur déficits reportables), contre un produit de 3.1m€ l'an passé.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 4.6m€ contre 10.6m€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice a été de 276 personnes, contre 260 personnes pour l'exercice précédent.

1.5. Evolution prévisible

Au cours du prochain exercice, le Groupe entend poursuivre le développement de son activité commerciale en proposant de nouveaux modules a ses clients (Reco&Merch, Emotions AI), et finaliser l'intégration des filiales opérationnelles acquises au cours des derniers exercices (Potions).

2. Prises de participation significatives intervenues au cours de l'exercice et prises de contrôle

Acquisition Adequa (Potions) :

Le Groupe a acquis le 1er Août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres AB Tasty pour une valeur de 7 520,2K€, ayant résulté en une augmentation de capital de 3,6K€ et une augmentation de la prime d'apport de 7 471K€ (déduction faite des frais relatifs à l'opération qui ont été imputés sur la prime d'apport pour 45,7K€).

Les 15 salariés d'Adequa ont été repris par le Groupe avec effet au 1er Août 2024.

3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rachat d'actions propres :

Le 17 septembre 2025, AB Tasty a procédé au rachat de 35 661 de ses propres actions pour un montant global de 750K€ dans le cadre du dispositif de l'Article L 225-208 du code de commerce, qui permet à une société d'acheter ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés aux fins suivantes :

- participation aux résultats de l'entreprise ;
- exercice d'options d'achat d'actions ;
- mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Acquisition actifs Wandz :

Le 21 octobre 2025, AB Tasty a acquis certains actifs de la société israélienne Namogoo Technologies Ltd. Ces actifs consistent principalement dans les droits de propriété intellectuelle portant sur la plateforme d'IA adaptative développée et exploitée par Namogoo Technologies Ltd sous la dénomination « Wandz », certains actifs corporels qui y sont attachés et ses contrats clients. Les contrats de travail des salariés de Namogoo Technologies Ltd ont été repris par une filiale israélienne créée le 28 septembre 2025 et dénommée AB Tasty Israel Ltd.

L'acquisition a été réalisée moyennant un prix global de 5.7 millions USD, payés en numéraire à hauteur d'un montant de 1.2 millions USD et par compensation avec la souscription de Namogoo Technologies Ltd à une émission d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société à hauteur de 4.5 millions USD.

4. Activité en matière de recherche et de développement

L'activité R&D du Groupe est principalement réalisée en France et porte essentiellement sur le développement de la segmentation prédictive, permettant de personnaliser l'expérience de navigation pour l'internaute.

Les dépenses réalisées par le Groupe en 2025 en matière de Recherche et de Développement ont été évaluées à 9 406K€ et comprennent le montant investi par le Groupe dans la recherche et le montant des activations de frais de développement.

Ces différentes activités de recherche et de développement donnent lieu au dépôt d'un dossier de crédit impôt recherche en France lorsque les conditions le permettent. Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2025, le Groupe a ainsi comptabilisé au titre de ces activités de R&D un Crédit d'Impôt recherche de 229K€.

5. Principaux risques et incertitudes

Le Groupe ne nous semble pas exposé à d'autres risques et incertitudes significatifs que ceux liés à la consolidation de ses activités.



Alix de Sagazan
Présidente

Docusign Envelope ID: E77A4459-3861-449A-AA88-25C9E6F7C33C

AB TASTY
Société par actions simplifiée
Au capital de 108.867,81 euros
Siège social : 64-66, rue des Archives - 75003 Paris
518 685 540 RCS Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LES ASSOCIES AUX TERMES D'UNE CONSULTATION ECRITE PAR CORRESPONDANCE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2025

(…)

PREMIERE RESOLUTION :
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2025)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.3 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par la Présidente et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

Approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

Prennent acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal,

Donnent à la Présidente et au Directeur Général quitus de leur gestion au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :
(Affectation du résultat / Reconstitution des capitaux propres)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.3 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par la Présidente et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025,

Décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.824.327,53 euros en totalité **au compte « report à nouveau »,** portant le solde de ce compte de (6.304.067,54) euros à (4.479.740,01) euros.

Constatent que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un montant au moins égal à la moitié de son capital social,

Docusign Envelope ID: E77A4459-3861-449A-AA88-25C9E6F7C33C

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prennent acte de ce que la Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices.

Cette décision est adoptée.

(…)

QUATRIEME RESOLUTION :
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.3 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par la Présidente sur la gestion du Groupe et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025,

Approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION :
(Conventions Réglementées)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.3 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Approuvent les conclusions dudit rapport et, en tant que de besoin, les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée.

(…)

SEPTIEME RESOLUTION :
(Modification de l'article 19 « COMMISSAIRES AUX COMPTES » des statuts)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.2 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport de la Présidente,

Décident de modifier le §(2) de l'article 19 « COMMISSAIRES AUX COMPTES » des statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit (le §(1) de l'article 19 des statuts demeurant inchangé) :

Docusign Envelope ID: E77A4459-3861-449A-AA88-25C9E6F7C33C

« *(2) Lorsque cela est requis en application des dispositions légales et réglementaires applicables, les associés nomment un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer de plein droit le ou les titulaires en cas de décès, d'empêchement, de refus, de démission ou de révocation d'un titulaire. Les règles relatives à la nomination des commissaires aux comptes sont applicables aux suppléants.* »

Cette décision est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION :
(Mandat du co-commissaire aux comptes)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.2 et 23.2 des statuts de la Société,

Connaissance prise du rapport de la Présidente,

Décident de nommer comme nouveaux co-commissaire aux comptes titulaire de :

- la société Grant Thornton, une société par actions simplifiée ayant son siège social 29 rue du Pont, 9220 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro unique d'identification 632 013 843 RCS Nanterre,

pour une durée de 6 exercices qui expirera lors de l'adoption des décisions des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2031,

Prennent acte de ce que :

- la société Grant Thornton a fait savoir qu'elle accepte ce nouveau mandat et qu'elle n'est atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ;

- les conditions rendant nécessaire la désignation d'un co-commissaire aux comptes suppléant n'étant pas réunies, il n'y pas lieu de procéder à sa désignation.

Cette décision est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION :
(Pouvoir pour les formalités)

Les Associés,

Statuant dans les conditions requises pour l'adoption des décisions visées à l'article 22.2 et 23.2 des statuts de la Société,

Donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée.

(…)

Docusign Envelope ID: E77A4459-3861-449A-AA88-25C9E6F7C33C

Le présent extrait a été mis en signature par voie électronique le 11 décembre 2025, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://docusign.fr, ainsi que le reconnait et l'accepte son signataire ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme :

DocuSigned by:
Alix de Sagazan
89CC29F02E424E4...

Alix de Sagazan, Présidente

AB TASTY SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux associés

Exercice clos le 30 juin 2025

Tuillet Audit SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

SEFAC
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
31/33 rue de la Baume, 75008 Paris

AB TASTY SAS
SAS au capital de 106 275,81 €
64 rue des Archives
75003 Paris
RCS Paris 518 685 540

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 30 juin 2025

Aux associés de la société AB TASTY SAS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée d'associés nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AB TASTY SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- Les notes 2.2 « Faits caractéristiques de l'exercice », 2.5 « Variation du périmètre de consolidation » et 3.5 « Règles et méthodes comptables - Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'acquisition au cours de l'exercice de l'entité Adequa (Potions).
- Les notes 2.2 « Faits caractéristiques de l'exercice » et 2.5 « Variation du périmètre de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés concernant la cession au cours de l'exercice de l'entité Epoq internet services GmbH.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Chiffre d'affaires :

La note 3.5 « Règles et méthodes comptables - Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application.

Ecarts d'acquisition :

La note 3.5 « Règles et méthodes comptables - Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note de l'annexe, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Impôts différés :

La note 3.5 « Règles et méthodes comptables - Charge d'impôt et Impôts différés » et la note 6 « Note annexe sur l'impôt sur les résultats » de l'annexe aux comptes

consolidés exposent les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction.

Nos travaux ont consisté à revoir les principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le 14 octobre 2025 à Neuilly-sur-Seine et Paris

Les commissaires aux comptes

Tuillet Audit SAS

Membre français de Grant Thornton International

DocuSigned by:
D7DD8D0E913B4C6...

Laurent Luciani

Associé

SEFAC

DocuSigned by:
3F8CAA642CD8480...

Emmanuel Sarra

Associé

AB TASTY

Société par Actions Simplifiée
64-66 rue des Archives – 75003 Paris
SIRET : 518 685 540 00107
Capital souscrit au 30 juin 2025 : 106 275,81 Euros

Comptes annuels consolidés

pour l'exercice du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Normes IFRS

Table des matières

1 États financiers 4

1.1 Etat du résultat consolidé net 4

1.2 Etat de la situation financière consolidée 5

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé 6

1.4 Etats consolidés des variation des capitaux propres 7

2 Informations générales de l'entreprise 8

2.0 Entité présentant les états financiers 8

2.1 Caractéristiques de l'activité 8

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice 8

2.3 Faits postérieurs à l'exercice 9

2.4 Périmètre de consolidation 10

2.5 Variation du périmètre de consolidation 11

3 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 12

3.0 Référentiel comptable 12

3.1 Jugements et estimations 12

3.2 Principes de consolidation 13

3.3 Conversion des opérations en devises étrangères 15

3.4 Écarts d'acquisition (goodwill) 15

3.5 Règles et méthodes comptables 16

4 Notes annexes sur les postes du bilan 24

4.0 Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL) 24

4.1 Immobilisations incorporelles 24

4.2 Immobilisations corporelles 25

4.3 Droits d'utilisation 25

4.4 Actifs financiers 26

4.5 Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation 26

4.6 Trésorerie nette 27

4.7 Provisions et synthèse des autres postes 27

4.8 Dettes financières 27

4.9 Dettes de location 28

4.10 Autres passifs courants 29

5 Notes annexes sur les postes du compte de résultat 30

5.1 Chiffre d'affaires par zone géographique 30

5.2 Achats consommés 30

5.3 Charges externes 30

5.4 Charges de personnel et effectif 31

5.5 Impôts et taxes 31

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions 31

5.7 Autres produits et charges opérationnels courants 31

5.8 Autres produits et charges opérationnels 32

5.9 Coût de l'endettement financier net 32

5.10 Autres produits et charges financiers 32

6 Note annexe sur l'impôt sur les résultats 33

7 Autres Informations 34

7.0 Engagements hors bilan....34
7.1 Rémunérations des commissaires aux comptes....34
7.2 Rémunération, avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion ou de surveillance....34

1 États financiers

1.1 Etat du résultat consolidé net

(en milliers d'euros)		2025	2024
Chiffre d'affaires	5.1	47 968	41 783
Achats consommés	5.2	(2 359)	(1 703)
Autres achats et Charges externes	5.3	(8 828)	(7 784)
Charges de personnel	5.4	(35 337)	(33 483)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.5	(441)	(382)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(3 591)	(5 261)
Autres produits et charges opérationnels courants	5.7	309	96
Résultat opérationnel courant		**(2 279)**	**(6 732)**
Produits opérationnels non courants		554	6
Charges opérationnelles non courantes		(4)	(5)
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.8	**550**	**1**
Dépréciations des écarts d'acquisition		-	(6 313)
Résultat opérationnel		**(1 729)**	**(13 044)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(1 026)	(737)
Coût de l'endettement financier net	5.9	**(1 026)**	**(737)**
Autres produits et charges financiers	5.10	(2 347)	56
Résultat financier		**(3 373)**	**(681)**
Impôts sur les résultats		488	3 094
Résultat net des activités poursuivies		**(4 613)**	**(10 632)**
Résultat net des activités abandonnées			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(4 613)**	**(10 632)**
Intérêts minoritaires			
Résultat net (Part du groupe)		**(4 613)**	**(10 632)**
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat net			
- de base		-0,44	-1,05
- dilué		-0,39	-0,92

1.2 Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)		2025	2024
Ecart d'acquisition	4.0	6 760	1 011
Autres immobilisations incorporelles	4.1	2 450	5 059
Immobilisations corporelles	4.2	434	437
Actifs au titre de droits d'utilisation	4.3	1 438	2 780
Immobilisations financières	4.4	689	346
Impôts différés actif		3 646	3 265
Autres actifs non courants	4.5	290	-
Actifs non courants		**15 708**	**12 898**
Créances d'exploitation	4.5	6 239	6 697
Autres actifs courants	4.5	2 077	2 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	14 802	11 322
Actifs courants		**23 118**	**20 258**
Total ACTIF		**38 825**	**33 156**
Capital social		106	102
Primes		8 082	552
Réserves consolidées		(4 949)	819
Résultat net Part du groupe		(4 613)	(10 632)
Capitaux propres part du groupe		**(1 374)**	**(9 158)**
Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)			
Total des capitaux propres	1.4	**(1 374)**	**(9 158)**
Impôts différés passif	4.7	-	1 002
Endettement non courant	4.8	11 255	12 630
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4.9	484	1 278
Passifs non courant		**11 740**	**14 910**
Provisions courantes	4.7	345	58
Endettement courant	4.8	2 000	1 652
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	4.9	1 011	1 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	1 247	802
Autres passifs courants	4.10	23 856	23 258
Passif courant		**28 460**	**27 404**
Total PASSIF		**38 825**	**33 156**

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	2025	2024
Résultat net total des entités consolidées	**(4 613)**	**(10 632)**
Dotations nettes aux amortis. dépr. et provisions	3 488	11 267
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés	2 381	2 132
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(518)	(16)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2 299	-
CAF après coût de l'endettement financier	**3 037**	**2 752**
Coût de l'endettement financier	1 161	737
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(488)	(3 082)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	**3 710**	**407**
Variation du BFR	3 340	2 341
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**7 050**	**2 748**
Acquisitions d'immobilisations	(995)	(2 121)
Cessions d'immobilisations	4	6
Réduction des autres immobilisations financières	13	42
Incidence des variations de périmètre	1 809	(106)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**830**	**(2 592)**
Émissions d'emprunts	-	3 063
Remboursements d'emprunts*	(3 253)	(3 076)
**Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)*	*(1 522)*	*(1 459)*
Coûts de l'endettement financier	(1 034)	(737)
Augmentations / réductions de capital	14	63
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(4 273)**	**(687)**
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(127)	34
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	**(127)**	**34**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**3 480**	**(497)**
Trésorerie : ouverture	*11 322*	*11 818*
Trésorerie : clôture	*14 802*	*11 322*

1.4 Etats consolidés de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
30/06/2023	**102**	**8 572**	**5 361**	**(653)**	**(13 610)**	**(229)**	
Affectation du résultat N-1			(13 610)		13 610		
Var. de capital en numéraire et souscrip		63				63	
Résultat net pour l'exercice					(10 632)	(10 632)	
Reclass, restruct., chang .de méth.		(8 083)	8 083				
Ecart de conv. - Effet de change				(494)		(494)	
Autres		(0)	2 133		(0)	2 133	
30/06/2024	**102**	**552**	**1 967**	**(1 148)**	**(10 632)**	**(9 158)**	
Affectation du résultat N-1			(10 632)		10 632		
Var. de capital en numéraire et souscrip	4	7 530				7 534	
Résultat					(4 613)	(4 613)	
Paiement fondé sur des actions			2 381			2 381	
Ecart de conv. - Effet de change				2 482		2 482	
30/06/2025	**106**	**8 082**	**(6 284)**	**1 334**	**(4 613)**	**(1 374)**	

2 Informations générales de l'entreprise

2.0 Entité présentant les états financiers

La société présentant ces états financiers consolidés est la société AB TASTY SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

AB TASTY
Société par Actions Simplifiée constituée et domiciliée dans la zone euro.
Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 64-66 rue des Archives – 75003 Paris (France)
SIRET : 518 685 540 00107
Capital souscrit au 30 juin 2025 : 106 275,81 Euros soit 10 627 581 actions de 0,01€ euros de valeur nominale.

L'exercice commente à compter du 1er juillet 2024 et se termine le 30 juin 2025.

En date du 10 octobre 2025, le Président a examiné et arrêté les états financiers consolidés. Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.1 Caractéristiques de l'activité

AB Tasty et ses filiales (appelées collectivement ci-après le «Groupe » ou le «Groupe AB Tasty ») ont pour principale activité la commercialisation d'une plateforme en mode SaaS, proposant une suite complète de solutions pour l'expérience utilisateur sur les sites web (Expérimentation, Personnalisation, Search & Recommendations et Merchandising).

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- **Acquisition d'Adequa (Potions) :**

Le Groupe a acquis le 1er Août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres AB Tasty pour une valeur de 7 520,2K€, ayant résulté en une augmentation de capital de 3,6K€ et une augmentation de la prime d'apport de 7 471K€ (déduction faite des frais relatifs à l'opération qui ont été imputés sur la prime d'apport pour 45,7K€).

Les 15 salariés d'Adequa ont été repris par le Groupe avec effet au 1er Août 2024.

- **Cession d'epoq internet services GmbH**

Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq :

Le Groupe avait acquis le 31 Juillet 2022, 100% des titres de la société epoq internet services GmbH.

Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix d'un montant maximum de 4 500K€ (ci-après «Earn-out ») dont le montant final dépendait du respect de certaines conditions et de l'atteinte de résultats au titre des années civiles 2023 et 2024. La Juste Valeur de cet ajustement de prix avait été estimée à 1 022K€ en date d'acquisition.

Le 3 avril 2025, le Groupe et les vendeurs d'epoq internet services GmbH ont signé un « Settlement Agreement » pour mettre fin à un différend concernant l'Earn-Out. Cet accord a résulté en un versement par le Groupe aux vendeurs d'un montant transactionnel de 688K€.

L'écart entre la Juste Valeur de l'ajustement de prix en date d'acquisition (1 022K€) et le montant versé (688K€) a été comptabilisé dans le résultat de cession d'epoq (produit de 334K€).

En effet, les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition et de ce fait, intégrés dans le calcul du goodwill. Conformément aux dispositions de la norme IFRS leurs variations ultérieures donnent lieu, dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition à une modification de l'écart d'acquisition. Au-delà cette période, elles sont comptabilisées en résultat.

Cession epoq :

Le 4 avril 2025, le Groupe a signé un Share Purchase and Transfer Agreement avec la société artegic Holding GmbH en vue de la cession de l'intégralité des titres epoq internet services GmbH.

La cession a été définitivement réalisée le 7 avril 2025 à réception du paiement du prix de cession des actions par l'acheteur d'un montant total de 2 900K€. Une fraction de ce prix, 10% soit 290K€, a été placée sur un compte séquestre au titre des différentes garanties usuelles faites par le Groupe à l'acheteur. Le compte séquestre sera libéré 18 mois après la date du closing de l'opération soit en octobre 2026. Cette créance est inscrite à l'actif du bilan consolidé au 30 juin 2025 dans la rubrique « Autres actifs non courants ».

La cession d'epoq s'est traduite comptablement par une plus-value nette de cession de 517k€ comptabilisée en « Produits opérationnels non courants » et correspondant au prix de cession de 2 900K€, diminué de la valeur nette consolidée des actifs cédés pour 2 717K€ et augmenté de la variation de l'ajustement de prix pour 334K€ (cf paragraphe « *Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq* » ci-avant).

- **Exercices de BSPCE/Options**

26 950 BSPCE/Options ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 26 950 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 48 659€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 269,50€ et la prime d'émission de 48 389,50€.

- **Attribution d'Action Gratuites**

Le 24 avril 2025, conformément à la délégation de compétence qui lui avait été accordé par les associés de la Société aux termes de leur 1ère décision prise lors de la consultation écrite du 20 mars 2024, le Président de la Société a attribué définitivement 57 200 actions gratuites au profit de salariés de la Société et ainsi décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 572,00€ par prélèvement sur la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été définitivement réalisée en date du 24 avril 2025.

2.3 Faits postérieurs à l'exercice

- **Rachat d'actions propres**

Le 17 septembre 2025, AB Tasty a procédé au rachat de 35 661 de ses propres actions pour un montant global de 750K€ dans le cadre du dispositif de l'Article L 225-208 du code de commerce, qui permet à une société d'acheter ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés aux fins suivantes :

- participation aux résultats de l'entreprise ;
- exercice d'options d'achat d'actions ;
- mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

2.4 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AB TASTY et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque AB TASTY détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées. En revanche, les sociétés *ad hoc* dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale.

Au 30 juin 2025, le périmètre comprenait 9 sociétés :

IG = Intégration globale

Entités	Numéro d'immatri-culation	30/06/2024			30/06/2025		
		% de détention	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de détention	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AB TASTY SAS (France)	518 685 540	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*
AB TASTY GMBH (Allemagne)	124419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LTD (UK)	9823195	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LATINA (Espagne)	B87539839	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY INC (USA)	81-3869676	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY PTE LTD (Singapour)	201815945H	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Les Solutions AB Tasty inc. (Canada)	1176343847	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	59 654 614 507	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Adequa SAS (France)	839 371 440	Acquise le 1 août 2024			100%	100%	IG
epoq internet services GmbH (Allemagne)	716739	100%	100%	IG	Cédée par AB Tasty France le 4 avril 2025		

2.5 Variation du périmètre de consolidation

Sortie de périmètre

Le groupe a cédé la filiale EPOQ le 4 avril 2025, cf paragraphe « Cession d'epoq internet services GmbH » ci-avant.

L'impact de la sortie de périmètre d'epoq sur l'état de la situation financière consolidée est détaillé ci-dessous :

Actif	
Ecart d'acquisition	(685)
Immobilisations incorporelles	(2 862)
Immobilisations corporelles	(5)
Droits d'utilisation	(350)
Actif non courant	**(3 901)**
Clients et comptes rattachés	(163)
Autres actifs courants	(269)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(215)
Actif courant	**(647)**
Total Actif	**(4 549)**

Passif	
Total des capitaux propres	**(2 717)**
Impôts différés - passif	(855)
Endettement non courant	(7)
Dettes de location non courantes	(193)
Passif non courant	**(1 055)**
Provisions courantes	(6)
Dettes de location courantes	(171)
Fournisseurs et comptes rattachés	(6)
Autres passifs courants	(593)
Passif courant	**(776)**
Total Passif	**(4 549)**

La contribution d'epoq à l'état du résultat consolidé net de 9 mois de l'exercice est comme suit :

Etat du résultat net (en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	2 003
Achats consommés	(4)
Charges externes	(437)
Charges de personnel	(1 189)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(598)
Autres produits et charges opérationnels courants	(11)
Résultat opérationnel	**(236)**
Résultat financier	**(9)**
Impôts sur les résultats	**147**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(98)**

Entrée de périmètre

Le groupe a acquis la filiale Adequa (Potions) le 1e août 2024, cf paragraphe « Acquisition d'Adequa (Potions) » ci-avant.

L'impact de l'entrée de périmètre de Potions sur l'état de la situation financière consolidée est détaillé ci-dessous (montants en milliers d'euros) :

Actif	
Ecart d'acquisition	6 434
Immobilisations incorporelles	1 354
Immobilisations corporelles	4
Immobilisations financières	3
Impôts différés - actif	73
Actif non courant	**7 868**
Clients et comptes rattachés	200
Autres actifs courants	244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123
Actif courant	**567**
Total Actif	**8 435**

Passif	
Total des capitaux propres	**7 520**
Endettement courant	584
Fournisseurs et comptes rattachés	130
Autres passifs courants	201
Passif courant	**915**
Total Passif	**8 435**

La contribution de Potions à l'état du résultat consolidé net de l'exercice est comme suit :

Etat du résultat net (en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	727
Achats consommés	(302)
Charges externes	(43)
Charges de personnel	26
Impôts et taxes	(2)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(300)
Autres produits et charges opérationnels courants	5
Résultat opérationnel courant	**110**
Autres produits et charges opérationnels	**32**
Résultat opérationnel	**142**
Résultat financier	**(8)**
Impôts sur les résultats	**98**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**233**

3 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.0 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice au 30 juin 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de clôture. Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont l'application n'est pas obligatoire.

Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ils reposent sur l'hypothèse selon laquelle le Groupe est en situation de continuité d'exploitation, ce qui suppose que le Groupe sera en mesure de s'acquitter de ses obligations à leur échéance. La direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose et continue de disposer de ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interprétations Committee) et de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouverts à compter du 1er janvier 2023) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2023.

- Amendement de la norme IAS 12 – suppression de l'exception de comptabilisation initiale des impôts différés ;
- Amendement de la norme IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement de la norme IAS 8 – clarification de la différence entre une estimation comptable et une méthode comptable.
- Amendement de IFRS 16 – Passif de location dans une transaction de cession-bail.

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

3.1 Jugements et estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat lors de la préparation des états financiers consolidés implique l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés lors de la période dans laquelle ces changements interviennent.

Les principaux actifs faisant l'objet d'estimation sont :

- Les tests de dépréciation sur les Goodwills, dont le montant brut était de 6 760 k€ au 30/06/2025.
- La juste valeur des actifs incorporels issus des acquisitions de Dotaki et Potions, pour laquelle la réévaluation a fait l'objet d'une allocation du prix d'acquisition pour un montant brut de 1 848 k€.
- Les impôts différés liés à l'allocation du prix d'acquisition de Dotaki et Potions pour un montant net de 87 k€ et la recouvrabilité des impôts différés actifs.
- L'évaluation des engagements en matière de retraite.

3.2 Principes de consolidation

L'exercice clos le 30 juin 2025 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les sommes monétaires sont exprimées en unités monétaires de la zone euro et arrondies au millier le plus près, sauf le résultat par action.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AB Tasty, société mère du Groupe et ses filiales directes au 30 juin 2025. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

Intégration globale

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Date de comptabilisation des participations

Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession des résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession.

Elimination de consolidation

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés lors de la consolidation. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession. Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

- Pour les acquisitions, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises, ainsi que la norme IFRS 10 - États financiers consolidés :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

 - les actifs identifiables acquis et passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
 - la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;

- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill ;
- dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
- à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
- les engagements d'achat d'intérêts non contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - États financiers consolidés. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
- lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.

- Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Par exception à cette règle, aucun test de perte de valeur n'a été réalisé au 30 juin 2025, le Goodwill étant évalué récemment.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

Dès lors, et même si la performance du Groupe est aussi suivie par pays ou par zones géographiques qui constituent des UGT au sens des normes comptables (IAS 36.80 et suivant), il apparait pertinent de regrouper ces UGT pour les besoins du test de dépréciation du goodwill afin d'éviter toute affectation arbitraire. C'est aussi le niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées pour les besoins du reporting interne du Groupe.

3.3 Conversion des opérations en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. L'euro est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'AB TASTY SAS, société mère du groupe. Dans les états financiers consolidés du Groupe, tous les actifs, tous les passifs et toutes les transactions des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'unité monétaire de la zone euro ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au moment de la consolidation. Les monnaies fonctionnelles des entités du Groupe sont demeurées les mêmes au cours de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours moyen en vigueur pendant la période de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inscrits dans la réserve intitulée Écarts de conversion dans les capitaux propres. Les monnaies fonctionnelles des filiales sont les suivantes :

Entités	Devise	
AB TASTY SAS (France)	EUR	Euros
AB TASTY GMBH (Allemagne)	EUR	Euros
AB TASTY LTD (UK)	GBP	Livre Sterling
AB TASTY LATINA (Espagne)	EUR	Euros
AB TASTY INC (USA)	USD	Dollar américain
AB TASTY PTE (Singapour)	SGD	Dollar singapourien
AB TASTY CANADA (Canada)	CAD	Dollar canadien
AB TASTY AUSTRALIA (Australie)	AUD	Dollar australien
ADEQUA SAS (France)	EUR	Euros
AB TASTY EPOQ (Allemagne)	EUR	Euros

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en « Ecarts de conversion ».

Les taux de conversion qui ont été utilisés se présentent dans le tableau ci-dessous.

	Taux de clôture	Taux moyen
EUR	1,0000	1,0000
AUD	1,7948	1,6793
CAD	1,6027	1,5172
GBP	0,8555	0,8405
SGD	1,4941	1,4409
USD	1,1720	1,0880

3.4 Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 30 Juin, date de clôture de l'exercice.

3.5 Règles et méthodes comptables

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses pour la phase de recherche de projets de développement de nouveaux projets internes sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre;
- La capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs probables;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les coûts directement attribuables comprennent les coûts du personnel liés au développement de logiciels ainsi qu'une partie justifiée des frais généraux pertinents.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture. Elles peuvent également être soumises à un test de dépréciation, Les frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet. Les durées d'utilité sont de 3 ans. L'amortissement a été inclus dans le poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Ce poste est constitué principalement de logiciels.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition. Les logiciels sont amortis à partir de la date d'acquisition, sur une durée de 3 ans.

Relations clientèles et Technologies

Les relations clientèles et Technologies acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Les durées d'amortissement des relations clientèles sont définies lors de l'acquisition en fonction des taux d'attrition historiques (soit une durée de 14 ans pour Adequa/Potions).

Les durées d'amortissement des technologies sont définies lors de l'acquisition en fonction des durées estimées d'utilisation des technologies en l'état (soit une durée estimée de 5 ans pour Adequa/Potions et Zenweshare).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales 10 ans
- Matériel de bureau, informatique 3 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, dans le Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé du Groupe et ont été ajustées, au besoin, pour exclure l'incidence des restructurations futures et des améliorations apportées aux actifs. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition de Potions (Adequa) :

Le Groupe a acquis le 1er août 2024, 100% de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions.

Au cours de l'exercice, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe a procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe a ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	7 520	
Capitaux propres en date d'acquisition	-165	
Goodwill avant allocation	7 685	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	955	(amortissable sur 5 ans)
(-) Relation clients	223	(amortissable sur 14 ans)
(-) Impôts différés actifs	-367	
(+) Impôts différés passifs	295	
Goodwill résiduel	6 434	

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition de Dotaki

Pour rappel, le Groupe avait acquis le 30 Juin 2023, 100% de la société Zenweshare opérant sous le nom commercial Dotaki. Dotaki est un outil permettant de mieux connaître les visiteurs d'un site internet, retraçant leur parcours, leur besoin émotionnel.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe avait procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe avait ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	1 279	
JV Earn-out	106	
Capitaux propres en date d'acquisition	549	
Goodwill avant allocation	836	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	670	(amortissable sur 5 ans)
(-) Impôts différés actifs	14	
(+) Impôts différés passifs	173	
Goodwill résiduel	325	

Actifs financiers

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers incluent principalement les prêts, cautionnements et autres créances.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Paiement en actions

Le Groupe a accordé des options qui seront réglées en instruments de capitaux propres.

En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Les plans d'attributions gratuites d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Au 30 juin 2025, les plans suivants ont été attribués :

	Date moyenne d'attribution	Date moyenne d'acquisition
BSPCE 2017-2	30/03/2018	29/03/2022
BSPCE 2017-1	26/06/2017	31/07/2020
BSPCE 2016-1	09/12/2016	02/03/2020
BSPCE 2019	17/06/2020	16/06/2024
BSPCE 2019 R	24/03/2019	23/03/2023
BSPCE 2020	20/02/2021	19/02/2025
BSPCE 2020 R	20/05/2020	19/05/2024
AGA 2020	12/10/2020	12/10/2021
BSPCE 2020 C	03/07/2021	02/07/2024
BSPCE 2021	15/01/2022	15/01/2026
BSPCE 2022	11/07/2022	10/07/2026
BSA 2024	01/09/2024	01/09/2026
AGA 2022	12/04/2024	12/04/2025
AGA 2024	01/08/2024	01/08/2025

Ces instruments sont assimilables à des options d'achat (call) vendues par une société sur des actions à émettre ou existantes et peuvent donc être évalués à partir de méthodes classiques et reconnues telles que la méthode de Black&Scholes.

La charge supportée au titre des plans couverts par la norme IFRS 2 s'est élevée à 2 381 k€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2025 (contre 2 132k€ au titre de l'exercice précédent).

Les droits sont linéarisés sur la période d'attribution étant donné que le plan est seulement soumis à une condition de présence des bénéficiaires au sein du groupe.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions son actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent exclusivement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode repose également sur la prise en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

- Taux d'actualisation 3,70 %
- Taux de rotation 25%
- Taux d'augmentation des salaires 5 %
- Age de départ à la retraite 62 ans

Les engagements ont été calculés pour toutes les entités du Groupe. En termes de sensibilité, une baisse du taux d'actualisation n'a que peu d'impact sur le montant de l'engagement provisionné.

Charge d'impôt et Impôts différés

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un délai raisonnable au cours des exercices futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture afin de s'assurer du recouvrement de ces actifs reconnus. Ainsi, elle est réduite lorsqu'il est improbable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, elle sera augmentée s'il devient probable que les bénéfices imposables futurs seront disponibles de façon durable et permettront la consommation des pertes fiscales non encore reconnues.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant le taux d'impôt local.

Au 30 Juin 2025, le Groupe a comptabilisé des impôt différé actifs provenant de l'activation de déficits reportables sur la France, l'Espagne, l'Allemagne et Singapour pour un montant total brut de 4 114k€ (donnant lieu à des Impôt différés actifs nets de 3 646k€ au bilan consolidé au 30 Juin 2025 après prise en compte des bases d'impôts différés passifs sur la France), sur un horizon de 5 ans comme suit :

en milliers d'euros	FY2526	FY2627	FY2728	FY2829	FY2930	Total
France	188	602	899	844	850	**3 383**
Allemagne	64	83	109	120	62	**438**
Espagne	126	-	-	-	-	**126**
Singapour	64	103	-	-	-	**167**
Total	**443**	**787**	**1 008**	**964**	**912**	**4 114**

Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire

Les produits des activités ordinaires découlent principalement des ventes de services dans le cadre des activités principales du Groupe.

Pour déterminer s'il doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, le Groupe procède aux cinq étapes suivantes, à savoir :

- identification du contrat conclu avec un client;
- identification des obligations de prestation;
- détermination du prix de transaction;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et ensuite
- comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Le Groupe conclut souvent des contrats avec des clients pour fournir un ensemble de services incluant (i) l'accès à la plateforme (logiciel en mode SaaS) et (ii) les prestations de services connexes (support, formation). Le contrat est ensuite évalué pour déterminer s'il contient une seule obligation de prestation combinée ou des obligations de prestation multiples. S'il y a lieu, le prix de transaction total est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune. Le prix de transaction d'un contrat exclut toutes les sommes perçues pour le compte de tiers, le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit à un moment précis, soit lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) ses obligations de prestation en transférant les services.

Les produits tirés de la vente de logiciels non personnalisés de télécommunications sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré le contrôle de l'actif (ou à mesure qu'il le transfère) au client.

Dans le cas de la simple vente de logiciels de télécommunications non personnalisés sans service d'installation, le contrôle est transféré lorsque le client accepte reçoit ses accès au logiciel. Les logiciels non personnalisés sont fournis en vertu de licences d'une durée fixe comprise entre un et trois ans, qui confère un droit d'utilisation du logiciel tel qu'il existe au début de la période visée par la licence.

Contrats de location

En application d'IFRS 16 – Contrats de location, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a conclu des contrats de location visant principalement des bureaux. Le Groupe détermine si un contrat est ou contient un contrat de location au début de chaque contrat.

Évaluation des droits d'utilisation locatifs :

Un contrat de location confère le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette de loyer auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les loyers payés d'avance au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location retenue pour évaluer l'engagement locatif et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes couvertes par les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d'être exercées, et par les options de résiliation qui seront raisonnablement certaines de ne pas être exercées.

Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

Évaluation des dettes locatives :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs sur la durée du contrat.

À la date de début, le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt marginal du Groupe puisque, comme les contrats de location sont négociés avec des tiers, il n'est pas possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'actualisation retenu est compris entre 0.5 et 2,5% (sur une base annuelle). Ces taux sont une bonne approximation du taux d'intérêt marginal du Groupe au sens d'IFRS 16.26.

L'obligation locative est évaluée en incluant les montants des loyers suivants :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur des taux marginaux d'emprunt par société et par devise tenant compte notamment des environnements économiques spécifiques à chaque pays ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être révisée dans les situations suivantes :

- modification de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat sous le contrôle du preneur ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Le Groupe distingue les dettes locatives à long terme et les dettes locatives à court terme au bilan.

Exemptions :

Le Groupe retient les exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Modalités de calcul du résultat par action

Les résultats par action sont calculés sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées, ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	10 543 216	10 164 571
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	1 225 909	1 368 907
Résultat de base par action (en €)	-0,44	-1,05
Résultat dilué par action (en €)	-0,39	-0,92

4 Notes annexes sur les postes du bilan

4.0 Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre
Ecart d'acquisition	7 323	6 760	6 434	(6 998)			
Dépréciations des écarts d'acquisition	(6 313)			6 313			
Valeur nette	**1 011**	**6 760**	**6 434**	**(685)**			

4.0.1 Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

- Dotaki valeur brute 326k€ Dépréciation (0)k€
- Potions valeur brute 6 434k€ Dépréciation (0)k€

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	4 615	4 615					
Concessions, brevets et droits similaires, licences	959	1 314	82			223	50
Fonds commercial	-	223				223	
Autres immobilisations incorporelles	6 760	1 625		(183)		(4 952)	
Immobilisations incorporelles en cours	-	344	344			50	(50)
Immobilisations incorporelles	**12 334**	**8 122**	**426**	**(183)**		**(4 455)**	**-**

4.1.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de développement	(3 883)	(4 304)	(421)				
Amort. concessions, brevets & dts similaires, licences	(509)	(910)	(303)			(97)	-
Amortissements fonds commercial		(15)	(15)				
Amortissements des autres immos incorp.	(1 265)	(443)	(789)	183		1 428	
Amort des immobilisations incorporelles	**(5 658)**	**(5 671)**	**(1 528)**	**183**		**1 331**	**-**

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations corporelles	1 041	1 154	208	(84)	(5)	11	(16)
Immobilisations corporelles	**1 041**	**1 154**	**208**	**(84)**	**(5)**	**11**	**(16)**

4.2.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amort. des autres immobilisations corp.	(604)	(720)	(205)	80	4	(11)	16
Amort. des immobilisations corporelles	**(604)**	**(720)**	**(205)**	**80**	**4**	**(11)**	**16**

4.3 Droits d'utilisation

4.3.1 Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	6 342	6 088	499		(101)	(652)	
Droit d'utilisation	**6 342**	**6 088**	**499**		**(101)**	**(652)**	

4.3.2 Le détail des amortissements sur droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amort. droit d'utilisation de biens immobiliers	(3 561)	(4 649)	(1 462)		72	302	
Amortissements des droits d'utilisation	**(3 561)**	**(4 649)**	**(1 462)**		**72**	**302**	

4.4 Actifs financiers

4.4.1 Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépôts et cautionnements versés	346	689	361	(13)	(8)	3	
Immobilisations financières	**346**	**689**	**361**	**(13)**	**(8)**	**3**	

Les actifs financiers du groupe n'ont pas fait l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

4.5 Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Détail de l'actif circulant

	Clotûre			Ouverture		
(en milliers d'euros)	**Brut**	**Dépréciation**	**Net**	**Brut**	**Dépréciation**	**Net**
Avances et acomptes versés sur commandes	31		31	12		12
Clients et comptes rattachés	7 782	(1 574)	6 208	8 317	(1 632)	6 686
Créances d'exploitation	**7 813**	**(1 574)**	**6 239**	**8 329**	**(1 632)**	**6 697**
Créances sur personnel & org. Sociaux	100		100	69		69
Créances fiscales hors IS	843		843	1 331		1 331
Etat Impôt sur les bénéfices	2		2	-		-
Autres créances	498		498	302		302
Charges constatées d'avance	633		634	537		537
Autres actifs courants	**2 077**		**2 077**	**2 239**		**2 239**
Actif circulant	**9 890**	**(1 574)**	**8 316**	**10 568**	**(1 632)**	**8 936**

L'ensemble des comptes clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation sont à échéance moins d'un an.

Détail de l'actif non courant

	Clôture			Ouverture		
(en milliers d'euros)	**Brut**	**Dépréciat.**	**Net**	**Brut**	**Dépréciat.**	**Net**
Impôts différés - actif	**3 646**		**3 646**	**3 265**		**3 265**
Créances sur cessions d'actifs	290		290			
Autres actifs non courants	**290**		**290**			

Les créances sur cessions d'actifs correspondent au compte séquestre relatif à la cession d'epoq dont l'échéance est en octobre 2026.

4.6 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Disponibilités	11 316	14 786
Intérêts courus non échus s/ dispo.	6	15
Trésorerie nette courante	**11 322**	**14 801**

4.7 Provisions et synthèse des autres postes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - passif	**1 002**					**(855)**	**(147)**
Provisions pour litiges		304	304				
Provisions pour pensions et retraites	58	41		(10)	-	(6)	
Provisions courantes	**58**	**345**	**304**	**(10)**	**-**	**(6)**	

4.8 Dettes financières

4.8.1 Endettement courant et non courant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	5 971	6 094	123				
Emprunts auprès établiss. de crédit	6 659	5 161		(7)		(7)	(1 484)
Endettement non courant	**12 630**	**11 255**	**123**	**(7)**		**(7)**	**(1 484)**
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 643	1 997		(1 714)		584	1 484
Intérêts courus sur emprunts	9	4	4	(9)			
Endettement courant	**1 652**	**2 000**	**4**	**(1 724)**	**(0)**	**584**	**1 484**

4.8.2 Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	Clôture	<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Emprunts obligataires	6 094	1 257	4 837	
Emprunts auprès établiss. de crédit	5 161		5 161	
Endettement non courant	**11 255**	**1 257**	**9 998**	
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 997	1 997		
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-		
Intérêts courus sur emprunts	4	4		
Endettement courant	**2 000**	**2 000**		

4.8.3 Ratio d'endettement

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes financières	14 282	13 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 322)	(14 802)
Endettement financier net	**2 960**	**(1 547)**
Capitaux propres	(9 158)	(1 374)
Ratio d'endettement financier (Endettement financier net / Capitaux propres)	**-0,32x**	**1,13x**

4.9 Dettes de location

4.9.1 Dettes de location courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Sorties de périmètre	Reclassement
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	1 278	484	106		(16)	(193)	(691)
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 634	1 011	393	(1 523)	(13)	(171)	691
Dettes de location	**2 912**	**1 495**	**499**	**(1 523)**	**(29)**	**(364)**	

Les objectifs du Groupe à l'égard de la gestion du capital sont d'assurer que le Groupe a la capacité de poursuivre son exploitation.

L'objectif du Groupe est de disposer de sources de financements pérennes et de maintenir un niveau de liquidité suffisant. Par conséquent, la gestion du risque de liquidité s'effectue, entre autres, grâce à l'utilisation d'emprunts et de découverts bancaires

4.9.2 Les dettes de location se décomposent par échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	Clôture	<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	484		484	
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 011	1 011		
Dettes de location	**1 495**	**1 011**	**484**	

4.10 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	802	1 247
Avances acomptes reçus sur commandes	17	-
Fournisseurs et comptes rattachés	**819**	**1 247**
Dettes sociales	3 443	3 703
Dettes fiscales hors IS	2 519	2 037
Etat - impôts sur les bénéfices	(4)	1
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 128	85
Autres dettes	146	150
Produits constatés d'avance	16 009	17 880
Autres passifs courants	**23 241**	**23 856**
Total	**24 060**	**25 104**

Les dettes fournisseurs, comptes rattachés, les autres dettes et comptes de régularisation sont tous à échéance moins d'un an.

Produits constatés d'avance : les contrats de licence conclus par le Groupe font la plupart du temps l'objet d'une facturation d'avance. Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 Notes annexes sur les postes du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	2025	2024
France	20 349	17 983
Etats-Unis	9 307	7 691
Allemagne	4 775	5 369
UK	6 559	5 288
Espagne	3 413	2 459
Singapour	2 409	2 340
Australie	1 156	653
Chiffre d'affaires total	**47 968**	**41 783**

5.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)	2025	2024
Achats d'études et prestations de services	(2 237)	(1 558)
Achats non stockés de matières et fournitures	(100)	(70)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(22)	(75)
Achats consommés	**(2 359)**	**(1 703)**

5.3 Charges externes

(en milliers d'euros)	2025	2024
Sous-traitance	(768)	(471)
Locations immobilières et charges locatives	(1 835)	(1 443)
Locations mobilières et charges locatives	(15)	(22)
Entretien et réparations	(44)	(53)
Primes d'assurances	(112)	(103)
Autres services extérieurs	(623)	(471)
Personnel détaché et interimaire	(214)	(227)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 018)	(2 564)
Publicité publications relations publiques	(1 245)	(1 446)
Déplacements missions et réceptions	(724)	(696)
Frais postaux et frais de télécommunications	(157)	(223)
Frais bancaires	(45)	(47)
Autres charges externes	(25)	(18)
Charges externes	**(8 828)**	**(7 784)**

5.4 Charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2025	2024
Rémunérations du personnel	(26 616)	(25 665)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(8 677)	(7 728)
Autres charges de personnel	(43)	(90)
Charges de personnel	**(35 337)**	**(33 483)**

L'effectif moyen du groupe est de 276 personnes sur l'exercice, contre 260 pour l'exercice précédent.

5.5 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(340)	(303)
Autres impôts et taxes	(100)	(79)
Impôts et taxes	**(441)**	**(382)**

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(1 528)	(3 325)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(205)	(178)
Dot. aux provisions d'exploitation	(304)	-
Dot/Prov. engagements de retraite	-	(11)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(716)	(528)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(1 462)	(1 509)
Rep./Prov. engagements de retraite	10	0
Rep./Dépr. sur actif circulant	613	290
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(3 591)**	**(5 261)**

La baisse du poste « Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles » provient principalement de la comptabilisation au cours de l'exercice précédent des dépréciations sur les actifs incorporels d'epoq (Relations clients et Technologie pour 1 461k€ et 156k€ respectivement).

5.7 Autres produits et charges opérationnels courants

(en milliers d'euros)	2025	2024
Pertes sur créances irrécouvrables	(16)	(121)
Autres charges	(358)	(362)
Production immobilisée	344	129
Subventions d'exploitation	267	313
Autres produits	1	7
Transferts de charges d'exploitation	71	132
Autres produits et charges opérationnels courants	**309**	**96**

5.8 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2025	2024
Plus-value de consolidation	517	-
Produits de cession d'immo. corp.	4	2
Produits de cession de titres	-	4
Autres produits exceptionnels	33	-
Produits opérationnels non courants	**554**	**6**
VNC des titres conso cédés	-	-
VNC des immo. corp. cédées	(4)	(3)
Moins-value de consolidation	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	(2)
Charges opérationnelles non courantes	**(4)**	**(5)**
Autres produits et charges opérationnels non courants	**550**	**1**

5.9 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2025	2024
Charges d'intérêts	(1 026)	(737)
Coût de l'endettement financier net	**(1 026)**	**(737)**

L'augmentation des charges d'intérêts provient principalement du tirage de la seconde tranche du prêt ISAI (3 000k€) qui avait eu lieu le 28 Juin 2024.

5.10 Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2025	2024
Pertes de change sur opérations financières	(2 367)	261
Charges financières sur droit d'utilisation	(135)	(278)
Autres charges financières	(32)	(3)
Gains de change sur opérations financières	3	11
Autres produits financiers	185	65
Autres produits et charges financières	**(2 347)**	**56**

Les pertes de change sur opérations financières correspondent principalement aux écarts de change sur les contrats de prêts accordés par AB Tasty à ses filiales.

6 Note annexe sur l'impôt sur les résultats

6.0.1 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	27	24
Impôts différés	462	3 071
Impôts sur les résultats	**488**	**3 094**

6.0.2 La preuve d'impôts se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2025.06	2024.06
Résultat des entreprises intégrées	(4 613)	(10 632)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	488	(3 218)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(5 101)	(7 413)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	**1 275**	**1 853**
Effets des différences de base*	(807)	1 143
Effets des différences de taux	22	91
Effets des dispositions fiscales particulières	(2)	7
Charge d'impôt théorique	**488**	**3 094**
Charge d'impôt réelle	**488**	**3 094**
Ecart	**-**	**-**
Taux effectif d'impôt	*9,57%*	*41,74%*

*Les différences de base proviennent principalement (i) du retraitement IFRS 2, (ii) de différences temporaires (incluant principalement des effets de change non réalisés) et (iii) des déficits reportables.

Le Groupe a activé au 30 juin 2025 des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour les filiales pour lesquelles la récupération a été jugée probable sur la base d'un Business Plan fiscal établi sur un horizon de 5 ans, comme suit :

IDA en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024	Variation
France	3 383	3 239	144
Allemagne	438	-	438
Singapore	167	-	167
Espagne	126	375	(249)
Total	**4 114**	**3 614**	**500**

- Sur la France, les déficits reportables s'élèvent en base à 23.5m€ à fin juin 2025, 13.5m€ sont activés à fin juin 2025, donnant lieu à la reconnaissance d'un l'impôt différé actif de 3.4m€), et 10.0m€ en base n'ont pas été activés (reportables sans limite de temps).

- Concernant l'Espagne, tous des déficits reportables ont été activés au cours de l'exercice précédent donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.1m€ au 30 juin 2025 (solde de 0.5m€ en base au 30 juin 2025).

- Concernant l'Allemagne, tous des déficits reportables (2.8m€ en base) ont été activés au cours de l'exercice donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.4m€ au 30 juin 2025.

- Concernant Singapore, tous des déficits reportables (1.0m€ en base) ont été activés au cours de l'exercice donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.2m€ au 30 juin 2025.

7 Autres Informations

7.0 Engagements hors bilan

Engagement donnés

Les différents financements obtenus par la Société, ont fait l'objet des engagements suivants:

- OBSA isai : nantissement des titres AB Tasty Ltd (UK), nantissement du fonds de commerce, et nantissement de certains comptes bancaires ;
- Prêt bancaire BNP Paribas (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Prêt bancaire CIC (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%.

Dans le cadre de la cession des actions d'Epoq internet services GmbH à Artegic Holding GmbH (l' »Acheteur »), AB Tasty a fourni à l'Acheteur des garanties usuelles (y compris fiscales) pouvant conduire à une indemnisation en cas de manquement, avec les limitations suivantes :

- La responsabilité globale d'AB Tasty en cas de manquement est limitée à 30% du prix d'achat ;
- Les principales demandes de garanties sont prescrites 18 mois après la date de cession des titres.

7.1 Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires d'audit du Groupe se sont élevés pour l'exercice 2025 à 76 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	30	21	6	9	**66**
Services autres que la certification des comptes	4	6			**10**
Total	**34**	**27**	**6**	**9**	**76**

Pour l'exercice précédent, ils s'étaient élevés à 73 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	29	19	3	14	**65**
Services autres que la certification des comptes	9				**9**
Total	**38**	**19**	**3**	**14**	**73**

7.2 Rémunération, avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion ou de surveillance

Cette information n'est pas fournie pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Copie certifiée conforme à l'original

Signed by:
Rémi Aubert
B3F6EFAC7D484AF...
Rémi Aubert, Directeur Général

1.2 Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)		2025	2024
Ecart d'acquisition	4.0	6 760	1 011
Autres immobilisations incorporelles	4.1	2 450	5 059
Immobilisations corporelles	4.2	434	437
Actifs au titre de droits d'utilisation	4.3	1 438	2 780
Immobilisations financières	4.4	689	346
Impôts différés actif		3 646	3 265
Autres actifs non courants	4.5	290	-
Actifs non courants		**15 708**	**12 898**
Créances d'exploitation	4.5	6 239	6 697
Autres actifs courants	4.5	2 077	2 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	14 802	11 322
Actifs courants		**23 118**	**20 258**
Total ACTIF		**38 825**	**33 156**
Capital social		106	102
Primes		8 082	552
Réserves consolidées		(4 949)	819
Résultat net Part du groupe		(4 613)	(10 632)
Capitaux propres part du groupe		**(1 374)**	**(9 158)**
Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)			
Total des capitaux propres	1.4	**(1 374)**	**(9 158)**
Impôts différés passif	4.7	-	1 002
Endettement non courant	4.8	11 255	12 630
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4.9	484	1 278
Passifs non courant		**11 740**	**14 910**
Provisions courantes	4.7	345	58
Endettement courant	4.8	2 000	1 652
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	4.9	1 011	1 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	1 247	802
Autres passifs courants	4.10	23 856	23 258
Passif courant		**28 460**	**27 404**
Total PASSIF		**38 825**	**33 156**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Copie certifiée conforme à l'original

Signed by:
Rémi Aubert
B3F6EFAC7D484AF...
Rémi Aubert, Directeur Général

1 États financiers

1.1 Etat du résultat consolidé net

(en milliers d'euros)		2025	2024
Chiffre d'affaires	5.1	47 968	41 783
Achats consommés	5.2	(2 359)	(1 703)
Autres achats et Charges externes	5.3	(8 828)	(7 784)
Charges de personnel	5.4	(35 337)	(33 483)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.5	(441)	(382)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(3 591)	(5 261)
Autres produits et charges opérationnels courants	5.7	309	96
Résultat opérationnel courant		**(2 279)**	**(6 732)**
Produits opérationnels non courants		554	6
Charges opérationnelles non courantes		(4)	(5)
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.8	**550**	**1**
Dépréciations des écarts d'acquisition		-	(6 313)
Résultat opérationnel		**(1 729)**	**(13 044)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(1 026)	(737)
Coût de l'endettement financier net	5.9	**(1 026)**	**(737)**
Autres produits et charges financiers	5.10	(2 347)	56
Résultat financier		**(3 373)**	**(681)**
Impôts sur les résultats		488	3 094
Résultat net des activités poursuivies		**(4 613)**	**(10 632)**
Résultat net des activités abandonnées			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(4 613)**	**(10 632)**
Intérêts minoritaires			
Résultat net (Part du groupe)		**(4 613)**	**(10 632)**
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat net			
- de base		-0,44	-1,05
- dilué		-0,39	-0,92

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Copie certifiée conforme à l'original

Signed by:
Rémi Aubert
B3F6EFAC7D484AF...
Rémi Aubert, Directeur Général

2 Informations générales de l'entreprise

2.0 Entité présentant les états financiers

La société présentant ces états financiers consolidés est la société AB TASTY SAS dont les caractéristiques sont les suivantes :

AB TASTY
Société par Actions Simplifiée constituée et domiciliée dans la zone euro.
Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 64-66 rue des Archives – 75003 Paris (France)
SIRET : 518 685 540 00107
Capital souscrit au 30 juin 2025 : 106 275,81 Euros soit 10 627 581 actions de 0,01€ euros de valeur nominale.

L'exercice commente à compter du 1er juillet 2024 et se termine le 30 juin 2025.

En date du 10 octobre 2025, le Président a examiné et arrêté les états financiers consolidés. Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.1 Caractéristiques de l'activité

AB Tasty et ses filiales (appelées collectivement ci-après le «Groupe » ou le «Groupe AB Tasty ») ont pour principale activité la commercialisation d'une plateforme en mode SaaS, proposant une suite complète de solutions pour l'expérience utilisateur sur les sites web (Expérimentation, Personnalisation, Search & Recommendations et Merchandising).

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- **Acquisition d'Adequa (Potions) :**

Le Groupe a acquis le 1er Août 2024, 100% des titres de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions. Potions est une solution de personnalisation de l'expérience client dans le domaine du e-commerce, en préservant totalement la confidentialité et le respect de la vie privée de l'utilisateur.

Les titres ont été intégralement acquis via un apport en nature de titres AB Tasty pour une valeur de 7 520,2K€, ayant résulté en une augmentation de capital de 3,6K€ et une augmentation de la prime d'apport de 7 471K€ (déduction faite des frais relatifs à l'opération qui ont été imputés sur la prime d'apport pour 45,7K€).

Les 15 salariés d'Adequa ont été repris par le Groupe avec effet au 1er Août 2024.

- **Cession d'epoq internet services GmbH**

Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq :

Le Groupe avait acquis le 31 Juillet 2022, 100% des titres de la société epoq internet services GmbH.

Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix d'un montant maximum de 4 500K€ (ci-après «Earn-out ») dont le montant final dépendait du respect de certaines conditions et de l'atteinte de résultats au titre des années civiles 2023 et 2024. La Juste Valeur de cet ajustement de prix avait été estimée à 1 022K€ en date d'acquisition.

Le 3 avril 2025, le Groupe et les vendeurs d'epoq internet services GmbH ont signé un « Settlement Agreement » pour mettre fin à un différend concernant l'Earn-Out. Cet accord a résulté en un versement par le Groupe aux vendeurs d'un montant transactionnel de 688K€.

L'écart entre la Juste Valeur de l'ajustement de prix en date d'acquisition (1 022K€) et le montant versé (688K€) a été comptabilisé dans le résultat de cession d'epoq (produit de 334K€).

En effet, les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition et de ce fait, intégrés dans le calcul du goodwill. Conformément aux dispositions de la norme IFRS leurs variations ultérieures donnent lieu, dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition à une modification de l'écart d'acquisition. Au-delà cette période, elles sont comptabilisées en résultat.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Cession epoq :

Le 4 avril 2025, le Groupe a signé un Share Purchase and Transfer Agreement avec la société artegic Holding GmbH en vue de la cession de l'intégralité des titres epoq internet services GmbH.

La cession a été définitivement réalisée le 7 avril 2025 à réception du paiement du prix de cession des actions par l'acheteur d'un montant total de 2 900K€. Une fraction de ce prix, 10% soit 290K€, a été placée sur un compte séquestre au titre des différentes garanties usuelles faites par le Groupe à l'acheteur. Le compte séquestre sera libéré 18 mois après la date du closing de l'opération soit en octobre 2026. Cette créance est inscrite à l'actif du bilan consolidé au 30 juin 2025 dans la rubrique « Autres actifs non courants ».

La cession d'epoq s'est traduite comptablement par une plus-value nette de cession de 517k€ comptabilisée en « Produits opérationnels non courants » et correspondant au prix de cession de 2 900K€, diminué de la valeur nette consolidée des actifs cédés pour 2 717K€ et augmenté de la variation de l'ajustement de prix pour 334K€ (cf paragraphe « *Complément de prix lié à l'acquisition d'epoq* » ci-avant).

- **Exercices de BSPCE/Options**

26 950 BSPCE/Options ont été exercés au cours de l'exercice donnant lieu à la souscription de 26 950 actions d'une valeur nominale de 0,01€ pour un prix de souscription total de 48 659€. Suite à ces opérations, le capital social de la Société a été augmenté de 269,50€ et la prime d'émission de 48 389,50€.

- **Attribution d'Action Gratuites**

Le 24 avril 2025, conformément à la délégation de compétence qui lui avait été accordé par les associés de la Société aux termes de leur 1ère décision prise lors de la consultation écrite du 20 mars 2024, le Président de la Société a attribué définitivement 57 200 actions gratuites au profit de salariés de la Société et ainsi décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 572,00€ par prélèvement sur la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été définitivement réalisée en date du 24 avril 2025.

2.3 Faits postérieurs à l'exercice

- **Rachat d'actions propres**

Le 17 septembre 2025, AB Tasty a procédé au rachat de 35 661 de ses propres actions pour un montant global de 750K€ dans le cadre du dispositif de l'Article L 225-208 du code de commerce, qui permet à une société d'acheter ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés aux fins suivantes :

- participation aux résultats de l'entreprise ;
- exercice d'options d'achat d'actions ;
- mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

2.4 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AB TASTY et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque AB TASTY détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées. En revanche, les sociétés *ad hoc* dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale.

Au 30 juin 2025, le périmètre comprenait 9 sociétés :

IG = Intégration globale

		30/06/2024			30/06/2025		
Entités	**Numéro d'immatri-culation**	**% de détention**	**% d'intérêt**	**Méthode de consolidation**	**% de détention**	**% d'intérêt**	**Méthode de consolidation**
AB TASTY SAS (France)	518 685 540	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*	100%	100%	*Société Mère – tête de groupe*
AB TASTY GMBH (Allemagne)	124419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LTD (UK)	9823195	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY LATINA (Espagne)	B87539839	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY INC (USA)	81-3869676	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY PTE LTD (Singapour)	201815945H	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Les Solutions AB Tasty inc. (Canada)	1176343847	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AB TASTY AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	59 654 614 507	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Adequa SAS (France)	839 371 440	Acquise le 1 août 2024			100%	100%	IG
epoq internet services GmbH (Allemagne)	716739	100%	100%	IG	Cédée par AB Tasty France le 4 avril 2025		

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

2.5 Variation du périmètre de consolidation

Sortie de périmètre

Le groupe a cédé la filiale EPOQ le 4 avril 2025, cf paragraphe « Cession d'epoq internet services GmbH » ci-avant.

L'impact de la sortie de périmètre d'epoq sur l'état de la situation financière consolidée est détaillé ci-dessous :

Actif	
Ecart d'acquisition	(685)
Immobilisations incorporelles	(2 862)
Immobilisations corporelles	(5)
Droits d'utilisation	(350)
Actif non courant	**(3 901)**
Clients et comptes rattachés	(163)
Autres actifs courants	(269)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(215)
Actif courant	**(647)**
Total Actif	**(4 549)**

Passif	
Total des capitaux propres	**(2 717)**
Impôts différés - passif	(855)
Endettement non courant	(7)
Dettes de location non courantes	(193)
Passif non courant	**(1 055)**
Provisions courantes	(6)
Dettes de location courantes	(171)
Fournisseurs et comptes rattachés	(6)
Autres passifs courants	(593)
Passif courant	**(776)**
Total Passif	**(4 549)**

La contribution d'epoq à l'état du résultat consolidé net de 9 mois de l'exercice est comme suit :

Etat du résultat net (en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	2 003
Achats consommés	(4)
Charges externes	(437)
Charges de personnel	(1 189)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(598)
Autres produits et charges opérationnels courants	(11)
Résultat opérationnel	**(236)**
Résultat financier	**(9)**
Impôts sur les résultats	**147**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(98)**

Entrée de périmètre

Le groupe a acquis la filiale Adequa (Potions) le 1e août 2024, cf paragraphe « Acquisition d'Adequa (Potions) » ci-avant.

L'impact de l'entrée de périmètre de Potions sur l'état de la situation financière consolidée est détaillé ci-dessous (montants en milliers d'euros) :

Actif	
Ecart d'acquisition	6 434
Immobilisations incorporelles	1 354
Immobilisations corporelles	4
Immobilisations financières	3
Impôts différés - actif	73
Actif non courant	**7 868**
Clients et comptes rattachés	200
Autres actifs courants	244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123
Actif courant	**567**
Total Actif	**8 435**

Passif	
Total des capitaux propres	**7 520**
Endettement courant	584
Fournisseurs et comptes rattachés	130
Autres passifs courants	201
Passif courant	**915**
Total Passif	**8 435**

La contribution de Potions à l'état du résultat consolidé net de l'exercice est comme suit :

Etat du résultat net (en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	727
Achats consommés	(302)
Charges externes	(43)
Charges de personnel	26
Impôts et taxes	(2)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(300)
Autres produits et charges opérationnels courants	5
Résultat opérationnel courant	**110**
Autres produits et charges opérationnels	**32**
Résultat opérationnel	**142**
Résultat financier	**(8)**
Impôts sur les résultats	**98**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**233**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

3 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.0 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice au 30 juin 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de clôture. Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont l'application n'est pas obligatoire.

Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ils reposent sur l'hypothèse selon laquelle le Groupe est en situation de continuité d'exploitation, ce qui suppose que le Groupe sera en mesure de s'acquitter de ses obligations à leur échéance. La direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose et continue de disposer de ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interprétations Committee) et de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouverts à compter du 1er janvier 2023) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2023.

- Amendement de la norme IAS 12 – suppression de l'exception de comptabilisation initiale des impôts différés ;
- Amendement de la norme IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement de la norme IAS 8 – clarification de la différence entre une estimation comptable et une méthode comptable.
- Amendement de IFRS 16 – Passif de location dans une transaction de cession-bail.

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

3.1 Jugements et estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat lors de la préparation des états financiers consolidés implique l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés lors de la période dans laquelle ces changements interviennent.

Les principaux actifs faisant l'objet d'estimation sont :

- Les tests de dépréciation sur les Goodwills, dont le montant brut était de 6 760 k€ au 30/06/2025.
- La juste valeur des actifs incorporels issus des acquisitions de Dotaki et Potions, pour laquelle la réévaluation a fait l'objet d'une allocation du prix d'acquisition pour un montant brut de 1 848 k€.
- Les impôts différés liés à l'allocation du prix d'acquisition de Dotaki et Potions pour un montant net de 87 k€ et la recouvrabilité des impôts différés actifs.
- L'évaluation des engagements en matière de retraite.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

3.2 Principes de consolidation

L'exercice clos le 30 juin 2025 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les sommes monétaires sont exprimées en unités monétaires de la zone euro et arrondies au millier le plus près, sauf le résultat par action.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'AB Tasty, société mère du Groupe et ses filiales directes au 30 juin 2025. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

Intégration globale

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Date de comptabilisation des participations

Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession des résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession.

Elimination de consolidation

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés lors de la consolidation. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession. Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

- Pour les acquisitions, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises, ainsi que la norme IFRS 10 - États financiers consolidés :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

 - les actifs identifiables acquis et passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
 - la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill ;
- dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
- à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
- les engagements d'achat d'intérêts non contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - États financiers consolidés. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
- lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.

- Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Par exception à cette règle, aucun test de perte de valeur n'a été réalisé au 30 juin 2025, le Goodwill étant évalué récemment.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

Dès lors, et même si la performance du Groupe est aussi suivie par pays ou par zones géographiques qui constituent des UGT au sens des normes comptables (IAS 36.80 et suivant), il apparait pertinent de regrouper ces UGT pour les besoins du test de dépréciation du goodwill afin d'éviter toute affectation arbitraire. C'est aussi le niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées pour les besoins du reporting interne du Groupe.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

3.3 Conversion des opérations en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. L'euro est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'AB TASTY SAS, société mère du groupe. Dans les états financiers consolidés du Groupe, tous les actifs, tous les passifs et toutes les transactions des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'unité monétaire de la zone euro ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au moment de la consolidation. Les monnaies fonctionnelles des entités du Groupe sont demeurées les mêmes au cours de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges ont été convertis en unités monétaires de la zone euro au cours moyen en vigueur pendant la période de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inscrits dans la réserve intitulée Écarts de conversion dans les capitaux propres. Les monnaies fonctionnelles des filiales sont les suivantes :

Entités	Devise	
AB TASTY SAS (France)	EUR	Euros
AB TASTY GMBH (Allemagne)	EUR	Euros
AB TASTY LTD (UK)	GBP	Livre Sterling
AB TASTY LATINA (Espagne)	EUR	Euros
AB TASTY INC (USA)	USD	Dollar américain
AB TASTY PTE (Singapour)	SGD	Dollar singapourien
AB TASTY CANADA (Canada)	CAD	Dollar canadien
AB TASTY AUSTRALIA (Australie)	AUD	Dollar australien
ADEQUA SAS (France)	EUR	Euros
AB TASTY EPOQ (Allemagne)	EUR	Euros

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en « Ecarts de conversion ».

Les taux de conversion qui ont été utilisés se présentent dans le tableau ci-dessous.

	Taux de clôture	Taux moyen
EUR	1,0000	1,0000
AUD	1,7948	1,6793
CAD	1,6027	1,5172
GBP	0,8555	0,8405
SGD	1,4941	1,4409
USD	1,1720	1,0880

3.4 Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 30 Juin, date de clôture de l'exercice.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

3.5 Règles et méthodes comptables

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses pour la phase de recherche de projets de développement de nouveaux projets internes sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre;
- La capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs probables;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les coûts directement attribuables comprennent les coûts du personnel liés au développement de logiciels ainsi qu'une partie justifiée des frais généraux pertinents.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture. Elles peuvent également être soumises à un test de dépréciation, Les frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet. Les durées d'utilité sont de 3 ans. L'amortissement a été inclus dans le poste Amortissement et dépréciation d'actifs non financiers.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Ce poste est constitué principalement de logiciels.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition. Les logiciels sont amortis à partir de la date d'acquisition, sur une durée de 3 ans.

Relations clientèles et Technologies

Les relations clientèles et Technologies acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Les durées d'amortissement des relations clientèles sont définies lors de l'acquisition en fonction des taux d'attrition historiques (soit une durée de 14 ans pour Adequa/Potions).

Les durées d'amortissement des technologies sont définies lors de l'acquisition en fonction des durées estimées d'utilisation des technologies en l'état (soit une durée estimée de 5 ans pour Adequa/Potions et Zenweshare).

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau, informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Test de dépréciation du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, dans le Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé du Groupe et ont été ajustées, au besoin, pour exclure l'incidence des restructurations futures et des améliorations apportées aux actifs. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition de Potions (Adequa) :

Le Groupe a acquis le 1er août 2024, 100% de la société Adequa opérant sous le nom commercial Potions.

Au cours de l'exercice, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe a procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe a ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	7 520	
Capitaux propres en date d'acquisition	-165	
Goodwill avant allocation	7 685	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	955	(amortissable sur 5 ans)
(-) Relation clients	223	(amortissable sur 14 ans)
(-) Impôts différés actifs	-367	
(+) Impôts différés passifs	295	
Goodwill résiduel	6 434	

Immobilisations corporelles et incorporelles issues de l'acquisition de Dotaki

Pour rappel, le Groupe avait acquis le 30 Juin 2023, 100% de la société Zenweshare opérant sous le nom commercial Dotaki. Dotaki est un outil permettant de mieux connaître les visiteurs d'un site internet, retraçant leur parcours, leur besoin émotionnel.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, et conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe avait procédé à l'évaluation les actifs identifiables acquis et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe avait ainsi comptabilisé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill, les actifs et passifs suivants (montants en K€):

Prix d'acquisition	1 279	
JV Earn-out	106	
Capitaux propres en date d'acquisition	549	
Goodwill avant allocation	836	
Réévaluation des actifs identifiés:		
(-) Technologie	670	(amortissable sur 5 ans)
(-) Impôts différés actifs	14	
(+) Impôts différés passifs	173	
Goodwill résiduel	325	

Actifs financiers

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers incluent principalement les prêts, cautionnements et autres créances.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Paiement en actions

Le Groupe a accordé des options qui seront réglées en instruments de capitaux propres.

En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Les plans d'attributions gratuites d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Au 30 juin 2025, les plans suivants ont été attribués :

	Date moyenne d'attribution	Date moyenne d'acquisition
BSPCE 2017-2	30/03/2018	29/03/2022
BSPCE 2017-1	26/06/2017	31/07/2020
BSPCE 2016-1	09/12/2016	02/03/2020
BSPCE 2019	17/06/2020	16/06/2024
BSPCE 2019 R	24/03/2019	23/03/2023
BSPCE 2020	20/02/2021	19/02/2025
BSPCE 2020 R	20/05/2020	19/05/2024
AGA 2020	12/10/2020	12/10/2021
BSPCE 2020 C	03/07/2021	02/07/2024
BSPCE 2021	15/01/2022	15/01/2026
BSPCE 2022	11/07/2022	10/07/2026
BSA 2024	01/09/2024	01/09/2026
AGA 2022	12/04/2024	12/04/2025
AGA 2024	01/08/2024	01/08/2025

Ces instruments sont assimilables à des options d'achat (call) vendues par une société sur des actions à émettre ou existantes et peuvent donc être évalués à partir de méthodes classiques et reconnues telles que la méthode de Black&Scholes.

La charge supportée au titre des plans couverts par la norme IFRS 2 s'est élevée à 2 381 k€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2025 (contre 2 132k€ au titre de l'exercice précédent).

Les droits sont linéarisés sur la période d'attribution étant donné que le plan est seulement soumis à une condition de présence des bénéficiaires au sein du groupe.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions son actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent exclusivement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode repose également sur la prise en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

- Taux d'actualisation 3,70 %
- Taux de rotation 25%
- Taux d'augmentation des salaires 5 %
- Age de départ à la retraite 62 ans

Les engagements ont été calculés pour toutes les entités du Groupe. En termes de sensibilité, une baisse du taux d'actualisation n'a que peu d'impact sur le montant de l'engagement provisionné.

Charge d'impôt et Impôts différés

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un délai raisonnable au cours des exercices futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture afin de s'assurer du recouvrement de ces actifs reconnus. Ainsi, elle est réduite lorsqu'il est improbable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, elle sera augmentée s'il devient probable que les bénéfices imposables futurs seront disponibles de façon durable et permettront la consommation des pertes fiscales non encore reconnues.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant le taux d'impôt local.

Au 30 Juin 2025, le Groupe a comptabilisé des impôt différé actifs provenant de l'activation de déficits reportables sur la France, l'Espagne, l'Allemagne et Singapour pour un montant total brut de 4 114k€ (donnant lieu à des Impôt différés actifs nets de 3 646k€ au bilan consolidé au 30 Juin 2025 après prise en compte des bases d'impôts différés passifs sur la France), sur un horizon de 5 ans comme suit :

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

en milliers d'euros	FY2526	FY2627	FY2728	FY2829	FY2930	Total
France	188	602	899	844	850	**3 383**
Allemagne	64	83	109	120	62	**438**
Espagne	126	-	-	-	-	**126**
Singapour	64	103	-	-	-	**167**
Total	**443**	**787**	**1 008**	**964**	**912**	**4 114**

Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire

Les produits des activités ordinaires découlent principalement des ventes de services dans le cadre des activités principales du Groupe.

Pour déterminer s'il doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, le Groupe procède aux cinq étapes suivantes, à savoir :

- identification du contrat conclu avec un client;
- identification des obligations de prestation;
- détermination du prix de transaction;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et ensuite
- comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Le Groupe conclut souvent des contrats avec des clients pour fournir un ensemble de services incluant (i) l'accès à la plateforme (logiciel en mode SaaS) et (ii) les prestations de services connexes (support, formation). Le contrat est ensuite évalué pour déterminer s'il contient une seule obligation de prestation combinée ou des obligations de prestation multiples. S'il y a lieu, le prix de transaction total est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune. Le prix de transaction d'un contrat exclut toutes les sommes perçues pour le compte de tiers, le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés soit à un moment précis, soit lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'il remplit) ses obligations de prestation en transférant les services.

Les produits tirés de la vente de logiciels non personnalisés de télécommunications sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré le contrôle de l'actif (ou à mesure qu'il le transfère) au client.

Dans le cas de la simple vente de logiciels de télécommunications non personnalisés sans service d'installation, le contrôle est transféré lorsque le client accepte reçoit ses accès au logiciel. Les logiciels non personnalisés sont fournis en vertu de licences d'une durée fixe comprise entre un et trois ans, qui confère un droit d'utilisation du logiciel tel qu'il existe au début de la période visée par la licence.

Contrats de location

En application d'IFRS 16 – Contrats de location, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a conclu des contrats de location visant principalement des bureaux. Le Groupe détermine si un contrat est ou contient un contrat de location au début de chaque contrat.

Évaluation des droits d'utilisation locatifs :

Un contrat de location confère le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette de loyer auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les loyers payés d'avance au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location retenue pour évaluer l'engagement locatif et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes couvertes par les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d'être exercées, et par les options de résiliation qui seront raisonnablement certaines de ne pas être exercées.

Le Groupe soumet les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de dépréciation.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

Évaluation des dettes locatives :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs sur la durée du contrat.

À la date de début, le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt marginal du Groupe puisque, comme les contrats de location sont négociés avec des tiers, il n'est pas possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'actualisation retenu est compris entre 0.5 et 2,5% (sur une base annuelle). Ces taux sont une bonne approximation du taux d'intérêt marginal du Groupe au sens d'IFRS 16.26.

L'obligation locative est évaluée en incluant les montants des loyers suivants :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur des taux marginaux d'emprunt par société et par devise tenant compte notamment des environnements économiques spécifiques à chaque pays ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être révisée dans les situations suivantes :

- modification de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat sous le contrôle du preneur ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Le Groupe distingue les dettes locatives à long terme et les dettes locatives à court terme au bilan.

Exemptions :

Le Groupe retient les exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Modalités de calcul du résultat par action

Les résultats par action sont calculés sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées, ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	10 543 216	10 164 571
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	1 225 909	1 368 907
Résultat de base par action (en €)	-0,44	-1,05
Résultat dilué par action (en €)	-0,39	-0,92

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4 Notes annexes sur les postes du bilan

4.0 Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre
Ecart d'acquisition	7 323	6 760	6 434	(6 998)			
Dépréciations des écarts d'acquisition	(6 313)			6 313			
Valeur nette	**1 011**	**6 760**	**6 434**	**(685)**			

4.0.1 Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

- Dotaki valeur brute 326k€ Dépréciation (0)k€
- Potions valeur brute 6 434k€ Dépréciation (0)k€

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	4 615	4 615					
Concessions, brevets et droits similaires, licences	959	1 314	82			223	50
Fonds commercial	-	223				223	
Autres immobilisations incorporelles	6 760	1 625		(183)		(4 952)	
Immobilisations incorporelles en cours	-	344	344			50	(50)
Immobilisations incorporelles	**12 334**	**8 122**	**426**	**(183)**		**(4 455)**	**-**

4.1.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de développement	(3 883)	(4 304)	(421)				
Amort. concessions, brevets & dts similaires, licences	(509)	(910)	(303)			(97)	-
Amortissements fonds commercial		(15)	(15)				
Amortissements des autres immos incorp.	(1 265)	(443)	(789)	183		1 428	
Amort des immobilisations incorporelles	**(5 658)**	**(5 671)**	**(1 528)**	**183**		**1 331**	**-**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations corporelles	1 041	1 154	208	(84)	(5)	11	(16)
Immobilisations corporelles	**1 041**	**1 154**	**208**	**(84)**	**(5)**	**11**	**(16)**

4.2.2 Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amort. des autres immobilisations corp.	(604)	(720)	(205)	80	4	(11)	16
Amort. des immobilisations corporelles	**(604)**	**(720)**	**(205)**	**80**	**4**	**(11)**	**16**

4.3 Droits d'utilisation

4.3.1 Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	6 342	6 088	499		(101)	(652)	
Droit d'utilisation	**6 342**	**6 088**	**499**		**(101)**	**(652)**	

4.3.2 Le détail des amortissements sur droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amort. droit d'utilisation de biens immobiliers	(3 561)	(4 649)	(1 462)		72	302	
Amortissements des droits d'utilisation	**(3 561)**	**(4 649)**	**(1 462)**		**72**	**302**	

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4.4 Actifs financiers

4.4.1 Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépôts et cautionnements versés	346	689	361	(13)	(8)	3	
Immobilisations financières	**346**	**689**	**361**	**(13)**	**(8)**	**3**	

Les actifs financiers du groupe n'ont pas fait l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

4.5 Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Détail de l'actif circulant

	Clotûre			Ouverture		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	31		31	12		12
Clients et comptes rattachés	7 782	(1 574)	6 208	8 317	(1 632)	6 686
Créances d'exploitation	**7 813**	**(1 574)**	**6 239**	**8 329**	**(1 632)**	**6 697**
Créances sur personnel & org. Sociaux	100		100	69		69
Créances fiscales hors IS	843		843	1 331		1 331
Etat Impôt sur les bénéfices	2		2	-		-
Autres créances	498		498	302		302
Charges constatées d'avance	633		634	537		537
Autres actifs courants	**2 077**		**2 077**	**2 239**		**2 239**
Actif circulant	**9 890**	**(1 574)**	**8 316**	**10 568**	**(1 632)**	**8 936**

L'ensemble des comptes clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation sont à échéance moins d'un an.

Détail de l'actif non courant

	Clôture			Ouverture		
(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Impôts différés - actif	**3 646**		**3 646**	**3 265**		**3 265**
Créances sur cessions d'actifs	290		290			
Autres actifs non courants	**290**		**290**			

Les créances sur cessions d'actifs correspondent au compte séquestre relatif à la cession d'epoq dont l'échéance est en octobre 2026.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4.6 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Disponibilités	11 316	14 786
Intérêts courus non échus s/ dispo.	6	15
Trésorerie nette courante	**11 322**	**14 801**

4.7 Provisions et synthèse des autres postes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - passif	**1 002**					**(855)**	**(147)**
Provisions pour litiges		304	304				
Provisions pour pensions et retraites	58	41		(10)	-	(6)	
Provisions courantes	**58**	**345**	**304**	**(10)**	**-**	**(6)**	

4.8 Dettes financières

4.8.1 Endettement courant et non courant

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	5 971	6 094	123				
Emprunts auprès établiss. de crédit	6 659	5 161		(7)		(7)	(1 484)
Endettement non courant	**12 630**	**11 255**	**123**	**(7)**		**(7)**	**(1 484)**
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 643	1 997		(1 714)		584	1 484
Intérêts courus sur emprunts	9	4	4	(9)			
Endettement courant	**1 652**	**2 000**	**4**	**(1 724)**	**(0)**	**584**	**1 484**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4.8.2 Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	Clôture	<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Emprunts obligataires	6 094	1 257	4 837	
Emprunts auprès établiss. de crédit	5 161		5 161	
Endettement non courant	**11 255**	**1 257**	**9 998**	
Emprunts auprès établiss. de crédit	1 997	1 997		
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-		
Intérêts courus sur emprunts	4	4		
Endettement courant	**2 000**	**2 000**		

4.8.3 Ratio d'endettement

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes financières	14 282	13 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 322)	(14 802)
Endettement financier net	**2 960**	**(1 547)**
Capitaux propres	(9 158)	(1 374)
Ratio d'endettement financier (Endettement financier net / Capitaux propres)	**-0,32x**	**1,13x**

4.9 Dettes de location

4.9.1 Dettes de location courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Sorties de périmètre	Reclassement
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	1 278	484	106		(16)	(193)	(691)
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 634	1 011	393	(1 523)	(13)	(171)	691
Dettes de location	**2 912**	**1 495**	**499**	**(1 523)**	**(29)**	**(364)**	

Les objectifs du Groupe à l'égard de la gestion du capital sont d'assurer que le Groupe a la capacité de poursuivre son exploitation.

L'objectif du Groupe est de disposer de sources de financements pérennes et de maintenir un niveau de liquidité suffisant. Par conséquent, la gestion du risque de liquidité s'effectue, entre autres, grâce à l'utilisation d'emprunts et de découverts bancaires

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

4.9.2 Les dettes de location se décomposent par échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	Clôture	<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	484		484	
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 011	1 011		
Dettes de location	**1 495**	**1 011**	**484**	

4.10 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	802	1 247
Avances acomptes reçus sur commandes	17	-
Fournisseurs et comptes rattachés	**819**	**1 247**
Dettes sociales	3 443	3 703
Dettes fiscales hors IS	2 519	2 037
Etat - impôts sur les bénéfices	(4)	1
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 128	85
Autres dettes	146	150
Produits constatés d'avance	16 009	17 880
Autres passifs courants	**23 241**	**23 856**
Total	**24 060**	**25 104**

Les dettes fournisseurs, comptes rattachés, les autres dettes et comptes de régularisation sont tous à échéance moins d'un an.

Produits constatés d'avance : les contrats de licence conclus par le Groupe font la plupart du temps l'objet d'une facturation d'avance. Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

5 Notes annexes sur les postes du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	2025	2024
France	20 349	17 983
Etats-Unis	9 307	7 691
Allemagne	4 775	5 369
UK	6 559	5 288
Espagne	3 413	2 459
Singapour	2 409	2 340
Australie	1 156	653
Chiffre d'affaires total	**47 968**	**41 783**

5.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)	2025	2024
Achats d'études et prestations de services	(2 237)	(1 558)
Achats non stockés de matières et fournitures	(100)	(70)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(22)	(75)
Achats consommés	**(2 359)**	**(1 703)**

5.3 Charges externes

(en milliers d'euros)	2025	2024
Sous-traitance	(768)	(471)
Locations immobilières et charges locatives	(1 835)	(1 443)
Locations mobilières et charges locatives	(15)	(22)
Entretien et réparations	(44)	(53)
Primes d'assurances	(112)	(103)
Autres services extérieurs	(623)	(471)
Personnel détaché et interimaire	(214)	(227)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 018)	(2 564)
Publicité publications relations publiques	(1 245)	(1 446)
Déplacements missions et réceptions	(724)	(696)
Frais postaux et frais de télécommunications	(157)	(223)
Frais bancaires	(45)	(47)
Autres charges externes	(25)	(18)
Charges externes	**(8 828)**	**(7 784)**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

5.4 Charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	2025	2024
Rémunérations du personnel	(26 616)	(25 665)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(8 677)	(7 728)
Autres charges de personnel	(43)	(90)
Charges de personnel	**(35 337)**	**(33 483)**

L'effectif moyen du groupe est de 276 personnes sur l'exercice, contre 260 pour l'exercice précédent.

5.5 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(340)	(303)
Autres impôts et taxes	(100)	(79)
Impôts et taxes	**(441)**	**(382)**

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(1 528)	(3 325)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(205)	(178)
Dot. aux provisions d'exploitation	(304)	-
Dot/Prov. engagements de retraite	-	(11)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(716)	(528)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(1 462)	(1 509)
Rep./Prov. engagements de retraite	10	0
Rep./Dépr. sur actif circulant	613	290
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(3 591)**	**(5 261)**

La baisse du poste « Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles » provient principalement de la comptabilisation au cours de l'exercice précédent des dépréciations sur les actifs incorporels d'epoq (Relations clients et Technologie pour 1 461k€ et 156k€ respectivement).

5.7 Autres produits et charges opérationnels courants

(en milliers d'euros)	2025	2024
Pertes sur créances irrécouvrables	(16)	(121)
Autres charges	(358)	(362)
Production immobilisée	344	129
Subventions d'exploitation	267	313
Autres produits	1	7
Transferts de charges d'exploitation	71	132
Autres produits et charges opérationnels courants	**309**	**96**

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

5.8 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2025	2024
Plus-value de consolidation	517	-
Produits de cession d'immo. corp.	4	2
Produits de cession de titres	-	4
Autres produits exceptionnels	33	-
Produits opérationnels non courants	**554**	**6**
VNC des titres conso cédés	-	-
VNC des immo. corp. cédées	(4)	(3)
Moins-value de consolidation	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	(2)
Charges opérationnelles non courantes	**(4)**	**(5)**
Autres produits et charges opérationnels non courants	**550**	**1**

5.9 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2025	2024
Charges d'intérêts	(1 026)	(737)
Coût de l'endettement financier net	**(1 026)**	**(737)**

L'augmentation des charges d'intérêts provient principalement du tirage de la seconde tranche du prêt ISAI (3 000k€) qui avait eu lieu le 28 Juin 2024.

5.10 Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2025	2024
Pertes de change sur opérations financières	(2 367)	261
Charges financières sur droit d'utilisation	(135)	(278)
Autres charges financières	(32)	(3)
Gains de change sur opérations financières	3	11
Autres produits financiers	185	65
Autres produits et charges financières	**(2 347)**	**56**

Les pertes de change sur opérations financières correspondent principalement aux écarts de change sur les contrats de prêts accordés par AB Tasty à ses filiales.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

6 Note annexe sur l'impôt sur les résultats

6.0.1 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	27	24
Impôts différés	462	3 071
Impôts sur les résultats	**488**	**3 094**

6.0.2 La preuve d'impôts se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2025.06	2024.06
Résultat des entreprises intégrées	(4 613)	(10 632)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	488	(3 218)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(5 101)	(7 413)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	**1 275**	**1 853**
Effets des différences de base*	(807)	1 143
Effets des différences de taux	22	91
Effets des dispositions fiscales particulières	(2)	7
Charge d'impôt théorique	**488**	**3 094**
Charge d'impôt réelle	**488**	**3 094**
Ecart	**-**	**-**
Taux effectif d'impôt	*9,57%*	*41,74%*

*Les différences de base proviennent principalement (i) du retraitement IFRS 2, (ii) de différences temporaires (incluant principalement des effets de change non réalisés) et (iii) des déficits reportables.

Le Groupe a activé au 30 juin 2025 des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour les filiales pour lesquelles la récupération a été jugée probable sur la base d'un Business Plan fiscal établi sur un horizon de 5 ans, comme suit :

IDA en milliers d'euros	30/06/2025	30/06/2024	Variation
France	3 383	3 239	144
Allemagne	438	-	438
Singapore	167	-	167
Espagne	126	375	(249)
Total	**4 114**	**3 614**	**500**

- Sur la France, les déficits reportables s'élèvent en base à 23.5m€ à fin juin 2025, 13.5m€ sont activés à fin juin 2025, donnant lieu à la reconnaissance d'un l'impôt différé actif de 3.4m€), et 10.0m€ en base n'ont pas été activés (reportables sans limite de temps).

- Concernant l'Espagne, tous des déficits reportables ont été activés au cours de l'exercice précédent donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.1m€ au 30 juin 2025 (solde de 0.5m€ en base au 30 juin 2025).

- Concernant l'Allemagne, tous des déficits reportables (2.8m€ en base) ont été activés au cours de l'exercice donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.4m€ au 30 juin 2025.

Docusign Envelope ID: 00CAFBA8-0119-4B17-B03E-AAA85D415E4B

- Concernant Singapore, tous des déficits reportables (1.0m€ en base) ont été activés au cours de l'exercice donnant lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 0.2m€ au 30 juin 2025.

7 Autres Informations

7.0 Engagements hors bilan

Engagement donnés

Les différents financements obtenus par la Société, ont fait l'objet des engagements suivants:

- OBSA isai : nantissement des titres AB Tasty Ltd (UK), nantissement du fonds de commerce, et nantissement de certains comptes bancaires ;
- Prêt bancaire BNP Paribas (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%;
- Prêt bancaire CIC (1 000K€) : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 000K€, contre-garanti par BPI à hauteur de 50%.

Dans le cadre de la cession des actions d'Epoq internet services GmbH à Artegic Holding GmbH (l' »Acheteur »), AB Tasty a fourni à l'Acheteur des garanties usuelles (y compris fiscales) pouvant conduire à une indemnisation en cas de manquement, avec les limitations suivantes :

- La responsabilité globale d'AB Tasty en cas de manquement est limitée à 30% du prix d'achat ;
- Les principales demandes de garanties sont prescrites 18 mois après la date de cession des titres.

7.1 Rémunérations des commissaires aux comptes

Les honoraires d'audit du Groupe se sont élevés pour l'exercice 2025 à 76 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	30	21	6	9	**66**
Services autres que la certification des comptes	4	6			**10**
Total	**34**	**27**	**6**	**9**	**76**

Pour l'exercice précédent, ils s'étaient élevés à 73 k€ décomposés comme suit :

en milliers d'euros	Tuillet Audit (France)	Sefac (France)	Verity Partners (Singapour)	Baker Tilly (UK)	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	29	19	3	14	**65**
Services autres que la certification des comptes	9				**9**
Total	**38**	**19**	**3**	**14**	**73**

7.2 Rémunération, avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion ou de surveillance

Cette information n'est pas fournie pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.